



COMMUNE DE TOUFFLERS

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04/03/2026 À 19H00,
conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

ORDRE	NUMÉRO	OBJET
01	D_2026_040326_01	RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° D_2026_210126_07 PORTANT AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
02	D_2026_040326_02	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
Délibération adoptée, hors de la présence de Monsieur le Maire, par 24 voix pour		
03	D_2026_040326_03	AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025
Délibération adoptée par 21 voix pour [Ensemble pour agir] – 4 voix contre [Encore plus pour Toufflers] – 0 Abstention		
04	D_2026_040326_04	FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		
05	D_2026_040326_05	BUDGET PRIMITIF 2026
Délibération adoptée par 21 voix pour [Ensemble pour agir] – 4 voix contre [Encore plus pour Toufflers] – 0 Abstentions		
06	D_2026_040326_06	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés Ne prennent pas part au vote pour : ▪ « l'Amicale pour le Don du Sang » : M. DETRE et Mme CAILLIAU, ▪ « l'APE Daudet » : Mme MARSALLON, ▪ « Le Cercle Historique » : M. GONCE et M. BOUZIN, ▪ « Les Jardins de Gaïa » : M. LARZUL et M. CASTELEYN, ▪ « Vivre et Lire à Toufflers » : Mme CAILLIAU, ▪ « Les Randonneurs » : M. CLARISSE.		
07	D_2026_040326_07	DOTATION 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE TOUFFLERS
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés		

Fait à TOUFFLERS, le 05/03/2026



Alain GONCE,
Maire



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 3

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme
DERONE Stéphanie donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine
DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

DE CLERCQ Sylvie
LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_01

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° D_2026_210126_07 PORTANT AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Par courrier en date du 29 janvier 2026, reçu le 7 février 2026, Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de procéder au retrait de la délibération N° D_2026_210126_07 du 21 janvier 2026 portant autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

En effet, le montant total des crédits ouverts par anticipation repris dans ladite délibération s'élève à 286.532,73 € alors que le montant total autorisé ne peut excéder de 261.065,27 €, conformément :

- ⇒ au budget primitif 2025 approuvée par délibération N° D_2025_020425_04 le 2 avril 2025,
- ⇒ à la décision modificative N° 1 approuvée par délibération N° D_2025_121125_08 le 12 novembre 2025, soit :

Dépenses d'investissement	BP 2025	DM1
Vote de l'assemblée	1.421.614,93 €	- 26.716,15 €
1641 (remboursement de la dette) à déduire	350.637,71 €	0,00 €
Total retenu pour déterminer le plafond des dépenses autorisées		1.044.261,07 €
Total des crédits ouverts par anticipation		261.65,27 €

Considérant l'ordre du jour de la séance de conseil municipal du 4 mars 2026 et notamment la délibération N° D_2026_040326_05 portant adoption du budget primitif 2026 qui sera soumise au vote au cours de ladite séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas reprendre de délibération portant autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ **D'APPROUVER** le retrait de la délibération N° D_2026_210126_07 portant autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

GONCE Alain, TIBERGHIEEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 2

DERONE Stéphanie donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

Sylvie DE CLERCQ

LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 24

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_02

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;
En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique ;

M. Patrick TIBERGHIEEN, élu président de séance rapporte le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, dressé par M. Alain GONCE, Maire lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	3 277 943.64 €	2 838 343.98 €	439 599.66 €	25 000.00 €	464 599.66 €
	Section d'investissement	1 608 044.23 €	1 632 984.49 €	- 24 940,26 €	94 549.87 €	69 609.61 €
	Budget total	4 885 987.87 €	4 471 328.47 €	414 659.40 €	119 549.87 €	534 209.27 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	306 937.15 €	415 218.73 €	-108 281.58 €	-	-108 281.58 €
	Budget total	306 937.15 €	415 218.73 €	-108 281.58 €	-	-108 281.58 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		5 192 925.02 €	4 886 547.20 €	306 377.82 €	119 549.87 €	425 927.69 €

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Patrick TIBERGHIEU, Président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, hors de la présence de Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE**, par 24 voix pour (dont 2 pouvoirs) – 0 voix contre – 0 abstention
 - ⇒ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique de la commune, lequel se résume suivant le tableau présenté ci-avant pour l'exercice 2025 établi par l'ordonnateur et le comptable public,
 - ⇒ **D'APPROUVER** les résultats définitifs tels que résumés précédemment,
 - ⇒ **D'APPROUVER** l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

GONCE Alain, TIBERGHIE Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 2

DERONE Stéphanie donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine
DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

Sylvie DE CLERCQ
LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_03

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL de TOUFFLERS, réuni sous la présidence du Maire, Alain GONCE,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

⇒ **PROPOSE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	464 599,66 €
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	456 855,32 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 744,34 €
Total affecté au c/ 1068 :	456 855,32 €
EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ DÉCIDE, :

par 21 voix pour [Ensemble pour agir], 4 voix contre [Encore plus pour Toufflers], 0 abstention,

⇒ **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 présenté dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alain GONCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be "Alain Goncè".



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 2

DERONE Stéphanie donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine
DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

Sylvie DE CLERCQ
LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_04

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la réforme de la fiscalité directe locale en 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

À compter de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pouvait à nouveau être voté et modulé par les collectivités territoriales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Par délibération N° D_2025_020425_03 en date du 2 avril 2025, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts locaux applicables pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	17,06%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meublés Non Affectés à l'Habitation Principale	22,75%

Il est proposé, compte-tenu de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026, soit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	17,06%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meublés Non Affectés à l'Habitation Principale	22,75%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

⇒ DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ DE FIXER les taux d'imposition communale **2026** comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	17,06%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meublés Non Affectés à l'Habitation Principale	22,75%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

GONCE Alain, TIBERGHIE Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représenté : 1

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

Sylvie DE CLERCQ

LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_05
BUDGET PRIMITIF 2026

M. Alain GONCE, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 21 janvier 2026, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le budget primitif 2026 de la commune, qui se compose uniquement du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 272 094.41 €	3 264 350.07 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	Résultat de fonctionnement reporté (002)	-	7 744.34 €
Total de la Section de Fonctionnement		3 272 094.41 €	3 272 094.41 €

INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	754 858.30 €	793 530.27 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	415 218.73 €	306 937.15 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	69 609.61 €
Total de la Section d'Investissement		1 170 077.03 €	1 170 077.03 €
TOTAL DU BUDGET		4 442 171.44 €	4 442 171.44 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
 Vu la délibération N° D_2026_210126_08 du 21 janvier 2026 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE, :**

par 21 [Ensemble pour agir] – 4 voix contre [Encore plus pour Toufflers] – 0 abstention

⇒ **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
 Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

GONCE Alain, TIBERGHIE Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représenté : 1

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

Sylvie DE CLERCQ

LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_06
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

En pratique, tout élu personnellement intéressé à une affaire doit s'abstenir de participer tant au vote qu'aux discussions du conseil municipal portant sur l'affaire qui l'intéresse. Il est demandé à chaque élu concerné par un risque de conflit d'intérêt de vérifier le tableau ci-dessous et de signaler à Monsieur le Maire si le tableau n'est pas conforme à la réalité de chacun.

ASSOCIATIONS	ÉLUS LIÉS À UN CONFLIT D'INTÉRÊT ET NE PRENANT PAS PART AUX DISCUSSIONS ET VOTE
AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE	Marc DETRÉ et Marie CAILLIAU
APE DAUDET	Marie MARSALLON
CERCLE HISTORIQUE	Alain GONCE et Christophe BOUZIN
VIVRE ET LIRE À TOUFFLERS	Marie CAILLIAU et Jean CLARISSE
LES JARDINS DE GAÏA	Jérôme LARZUL et Philippe CASTELEYN
LES RANDONNEURS	Jean CLARISSE

Il vous est proposé, sur avis de la Commission des Finances du 18 février 2026, de voter les subventions de fonctionnement suivantes qui seront imputées sur les crédits prévus au Budget Primitif 2026.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ACT	300,00
AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE	325,00
APE DAUDET	150,00
APE	405,00
APEL	405,00
ASS'MAT TOUFFLERS	150,00
ATELIER DANSE	520,00
ATELIER MUSICAL	515,00
AU CŒUR DES AULNES	100,00
BELOTE	150,00
BOU'D'BROUSSE	500,00
BY OCTOPUS LEERS	200,00
CŒUR DE TERRE	200,00
COLOMBOPHILES	150,00
COULEURS DES TOILES	150,00
FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS	210,00
JIU JITSU	600,00
INNOV'ENFANCE	7 510,00
INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LILLE	200,00
LE CERCLE ST PAUL	1 125,00
LE CERCLE HISTORIQUE	300,00
LE CLUB DE BASKET SAINT PAUL	1 450,00
LE CLUB DE BASKET SAINT PAUL (FILETS)	150,00
LE CYBER CENTRE	300,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	150,00
LES DOIGTS DE FÉES	150,00
LES JARDINS DE GAÏA	225,00
LE KARATE CLUB	200,00
LES RANDONNEURS	405,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR LYS-HEM-WATTRELOS	1 000,00
L'INSUFFLÉ	150,00
LPA DE ROUBAIX	500,00
MOTO ÉVASION	200,00
TOUFFLERS ATHLETIC FOOTBALL	1 750,00
TOUFFLERS ATHLETIC FOOTBALL (FILETS)	250,00
TOUFFLERS COUNTRY CLUB	200,00
TOUFFLERS TENNIS DE TABLE	850,00
VIVRE ET LIRE À TOUFFLERS	900,00
GIP AGIRE VAL DE MARQUE	16 902,00
TOTAL	39 897,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

Ne prennent pas part au vote pour :

- « l'Amicale pour le Don du Sang » : M. DETRE et Mme CAILLIAU,
- « l'APE Daudet » : Mme MARSALLON,
- « Le Cercle Historique » : M. GONCE et M. BOUZIN,
- « Les Jardins de Gaïa » : M. LARZUL et M. CASTELEYN,
- « Vivre et Lire à Toufflers » : Mme CAILLIAU,
- « Les Randonneurs » : M. CLARISSE.

⇒ **D'APPROUVER** le montant des subventions de fonctionnement 2026 aux associations dont le dossier aura été réputé complet.

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au budget communal 2026, au chapitre 65 – article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 19 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

GONCE Alain, TIBERGHIE Patrick, WAMBEQC Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représenté : 1

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

Absents non-excusés : 2

Sylvie DE CLERCQ

LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : CAILLIAU Marie

D_2026_040326_07

DOTATION 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE TOUFFLERS

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, Monsieur le Maire propose que le montant de la dotation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toufflers soit inscrite au budget primitif 2026 pour un montant de 50.000 euros (cinquante mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, :
 - ⇒ **D'APPROUVER** la dotation au CCAS de Toufflers d'un montant de 50.000 euros pour son exercice 2026.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget, chapitre 65 – nature 657363.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GONCE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 059-215905985-20260304-D_040326_07-DE

S²LO